



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01460

Numéro SIREN : 454 035 403

Nom ou dénomination : SOCIETE NOUVELLE APILOG AUTOMATION

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2017 sous le numéro de dépôt 17094

Société Nouvelle APILOG Automation
Société par actions simplifiée
au capital de 230.000 €
3, rue Galvani – 91300 MASSY
454 035 403 RCS EVRY

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 07 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mil dix sept
Le 07 Novembre
A 11 heures

A Levallois Perret (92300) – Immeuble le Wilson 17-19 rue Guillaume Tell,

Les actionnaires de la **Société Nouvelle APILOG Automation**, Société par actions simplifiée au capital de 230.000 €, divisé en 23 000 actions de 10 €, dont le siège social est sis 3, rue Galvani – 91300 MASSY, se sont réunis en assemblée générale sur convocation par lettre simple adressée à chacun d'eux.

Le Président, Monsieur Jacques MARCEL, a également convoqué à l'assemblée, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 19 octobre 2017, le commissaire aux comptes, le Cabinet CCA- CONSEIL & AUDIT, représenté par Monsieur Pascal CIRIO, lequel est absent excusé.

Madame Ingrid COOL est désignée secrétaire de l'assemblée

Il est procédé à l'établissement d'une feuille de présence, qui fait ressortir que tous les actionnaires possédant ensemble les 23.000 actions composant le capital social, sont présents ou représentés. En conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- Les lettres de convocation
- La feuille de présence
- Le texte du projet des résolutions proposé au vote de l'assemblée
- Et plus généralement tous documents requis par la loi.

Le Président de séance rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1. Démission du Président et nomination d'un nouveau Président
2. Pouvoirs pour les formalités.

Après un large échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

Troisième Résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations, à l'effet de procéder à toutes formalités légales de publicité.

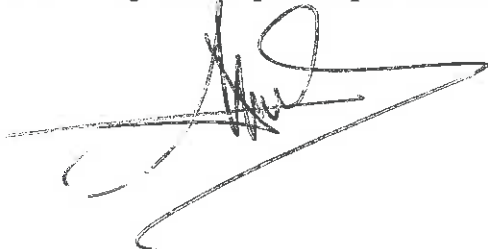
Vote de cette résolution :
- pour : 23.000
- contre :
- abstention :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11 heures 25.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par Monsieur Jacques MARCEL représentant H GCC, Président de séance et par Madame Ingrid COOL, Secrétaire.

LE PRESIDENT DE SEANCE
H GCC représentée par Jacques MARCEL



LE SECRETAIRE
Ingrid COOL

